



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Réf. : 2022-018-BLe

Amiens, le 12 janvier 2022

Service Eau et Nature
Pôle Nature et Biodiversité
Affaire suivie par : Bénédicte LEFÈVRE
Tél. : 03 22 82 90 79
benedicte.lefevre@developpement-durable.gouv.fr

**Bilan de la concertation locale réalisée autour du projet d'extension de la
réserve naturelle nationale de la dune Marchand**

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France n'a pas réalisé de réunion d'information du public au sujet du projet d'extension de la réserve naturelle nationale de la dune Marchand, compte tenu de l'avis favorable des propriétaires des parcelles concernées vis-à-vis de ce projet. Le Conservatoire du littoral a en effet rapidement donné son accord de principe pour l'intégration des parcelles dont il est d'ores et déjà propriétaire dans la réserve naturelle et pour lesquelles une cession est imminente, ainsi que la Communauté Urbaine de Dunkerque en ce qui concerne les parcelles AB n°332p et AB 331 sur le territoire de la commune de Zuydcoote (le bâtiment abritant le « Point info étant exclu du projet). Les parcelles situées à l'Est de la Dune Marchand et appartenant actuellement au Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre (AA n°s 2 et 3) sur la commune de Bray-Dunes (hors kiosque touristique) sont en cours de cession au Conservatoire du littoral et sont intégrées au projet d'extension de la RNN.

Un comité de pilotage du projet, réunissant le Conservatoire du littoral, le conseil départemental du Nord et l'État via la DDTM du Nord et la DREAL Hauts-de-France, les principales parties prenantes au projet de classement, s'est réuni le 23 avril 2019, le 30 juillet 2019 et le 28 mai 2020.

Les maires de Zuydcoote et Bray-Dunes ont été rencontrés respectivement les 9 juin 2020 et 22 septembre 2020. Elles ont validé le projet d'extension.

La DREAL Hauts-de-France a par ailleurs rencontré le propriétaire du camping « Zuydcoote Beach » concernant notamment la parcelle AB n°2, en présence de la maire de Zuydcoote, du Conservatoire du Littoral, du Département du Nord et de la CUD le 16 juin 2020, puis sur site lors de la visite du Ministère et de la rapporteuse du CNPN, le 3 juin 2021. Il a été retenu de ne pas faire évoluer le périmètre sur ce secteur.

Enfin, une réunion pour présenter le dossier à la fédération des chasseurs du Nord a été organisée par la DREAL Hauts-de-France le 15 mars 2021, en présence de la DDTM, du Conservatoire du littoral et du Département du Nord. Celui-ci a recueilli un avis favorable de la fédération des chasseurs qui a proposé de relayer les informations auprès des acteurs locaux de la chasse et de remonter leurs retours aux services de l'État.

Pour le directeur,
Le chef du Service Eau et Nature,

Marc GREVET